

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Présents : POCHELON Cyril – BROUSSARD Olivier – NURY Marcel – CROUZET Éric – MOUNIER Marie-Laure – ABRIAL Evelyne – ROCHETTE Romuald – VEY Christophe – PACALON Didier – GUERIN Alain – PRIEUR DREVON Marie-Hélène

Secrétaire de séance : POCHELON Cyril

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Paul CHALAND, Maire sortant
La présidence a ensuite été transmise à M. Marcel NURY, doyen d'âge des membres présents du Conseil Municipal qui a constaté que le quorum était atteint et invité les Conseillers Municipaux présents à procéder à l'élection du Maire

ÉLECTION DU MAIRE

Olivier BROUSSARD ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour avec 11 voix est élu Maire de la Commune de Le Mas-de-Tence et est immédiatement installé.

Il prend la présidence et propose au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints

DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer le nombre d'adjoints au Maire à 2

ÉLECTION DES ADJOINTS

- Alain GUERIN ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour avec 11 voix est élu 1^{er} adjoint au Maire de la Commune de Le Mas-de-Tence et est immédiatement installé.
- Evelyne ABRIAL ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour avec 11 voix est élu 2^{ème} adjoint au Maire de la Commune de Le Mas-de-Tence et est immédiatement installée.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local

DELEGATION DE FONCTIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS

Le Maire délègue aux deux adjoints une partie de ses fonctions dans la limite fixée par la loi, sous forme d'arrêté.

INDEMNITE DES ELUS

Le Conseil Municipal fixe le montant des indemnités mensuelles des élus :

- Maire : 25,50 % du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FPT, correspondant à l'indemnité maximale pour les communes de moins de 500 habitants
- 1^{er} et 2^{ème} adjoints : 9,90 % dudit traitement, correspondant à l'indemnité maximale pour les communes de moins de 500 habitants

DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES SYNDICATS

- *Syndicat des Eaux de la Région de Tence*

Sont désignés délégués titulaires : BROUSSARD Olivier et POCHELON Cyril

Sont désignés délégués suppléants : NURY Marcel et GUERIN Alain

- *Syndicat Intercommunal d'Energie du Mazet Saint Voy*

Sont désignés : CROUZET Éric et ROCHETTE Romuald



DELEGATION AU MAIRE POUR LA COMPETENCE RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE

Le maire indique qu'il peut par délégation du Conseil Municipal être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres.

Le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire et en cas d'empêchement au 1^{er} adjoint, cette délégation dans la limite de 10 000 € HT

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

En plus du Maire, sont désignés :

- Délégués titulaires : GUERIN Alain, PRIEUR DREVON Marie-Hélène et VEY Christophe
- Délégués suppléants : MOUNIER Marie-Laure, NURY Marcel et PACALON Didier